



RESAGRO
UNE MARQUE RC SERVICES



AUDIT PROTECTION ANIMALE EN ABATTOIR

Le bien-être animal est aujourd'hui au cœur des préoccupations sociétales. Les professionnels tout comme le grand public sont dorénavant sensibilisés aux notions de bien-être en élevage et de protection animale à l'abattoir.

La législation européenne établit les règles applicables à la mise à mort des animaux élevés pour la production de denrées animales. En complément, certains clients établissent et appliquent leur propre cahier des charges.

Notre offre

Resagro vous propose un accompagnement à la maîtrise des dispositions du règlement CE 1099/2009 et des exigences complémentaires requises par vos clients.

Public	Objectifs
PROFESSIONNELS DE L'ABATTAGE (TOUTES ESPÈCES)	➔ Valider vos pratiques et le cas échéant de vous proposer un plan d'actions en parfaite adéquation avec les règlements, les guides de bonnes pratiques et les exigences de vos cahiers des charges. Par ailleurs, l'engagement dans cet accompagnement constitue une preuve de votre implication en protection animale, notamment vis-à-vis de vos clients et de vos fournisseurs ou lors d'expositions médiatiques.
ACHETEURS DE DENRÉES D'ORIGINE ANIMALE TRANSFORMATEURS ET DISTRIBUTEURS	➔ Valider la conformité de vos fournisseurs vis-à-vis de la législation et/ou de vos cahiers des charges tout en leur proposant un plan d'actions et une sécurisation de leurs pratiques.

Notre méthode

Notre accompagnement débute par un **audit de votre outil basé sur les recommandations officielles et/ou sur vos exigences qualité**. Cet audit est réalisé par un **vétérinaire indépendant, libéral et habilité par la DGAL** à dispenser des formations réglementées OPA/RPA* suivant le règlement CE 1099/2009.

Le vétérinaire est présent une journée sur le site de production dont au minimum 4 heures sur la chaîne d'abattage

L'audit porte sur :

- ➡ Les conditions de transport des animaux à l'abattoir,
- ➡ La gestion de l'ante-mortem de l'animal : zone de transport, d'attente et quai d'abattoir,
- ➡ Les bâtiments et les équipements ante et post-mortem,
- ➡ Les méthodes et pratiques du personnel de l'abattoir,
- ➡ L'étourdissement et la mise à mort de l'animal,
- ➡ La gestion des cas particuliers et dérogatoires,
- ➡ La gestion documentaire de l'abattoir (fiches d'instruction, M.O.N., plan de maîtrise sanitaire...).

A l'issue de l'audit, il est réalisé un debriefing le jour même avec la direction du site puis un rapport documenté et illustré vous sera remis dans un délai de 2 semaines après l'audit.

Il comprendra notamment un état des lieux et un plan d'actions pour le maintien ou l'amélioration de la gestion de la protection animale dans votre établissement.

Tarif : 1500€ ht

* : Opérateur de Protection Animale/Responsable de Protection Animale

RENSEIGNEMENTS

Armelle BONNEAU - 02 51 91 29 13 - a.bonneau@groupecristal.fr

RC SERVICES - 23 rue Olivier de Serres - BP539
85505 LES HERBIERS cedex

Formations et expertises sur tout le territoire français



Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur
www.rcservices-cristal.fr

